



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ministre délégué
chargé du Commerce extérieur
et des Français de l'étranger**

Le Ministre délégué

Paris, le **15 JAN. 2025**

Référence : D25-00168

Madame la Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger,
Messieurs les Vice-Présidents,
Monsieur le Président de la commission des affaires sociales, des anciens combattants, de l'emploi et de la formation,
Mesdames et Messieurs les membres de la commission des affaires sociales, des anciens combattants, de l'emploi et de la formation,

Vous m'avez saisi d'une question écrite relative à mes priorités pour nos compatriotes établis hors de France et de l'organisation des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger dans la perspective de l'organisation de la 42ème session de votre Assemblée en mars 2025.

Ce nouveau temps fort de la vie de votre Assemblée sera l'occasion pour moi de revenir plus en détail sur ces sujets et d'échanger avec vous, mais d'ores et déjà soyez assurés que ma priorité, c'est la sécurité des Français établis hors de France.

Dans un monde où les crises et les catastrophes naturelles se multiplient, notre pays doit répondre présent lorsque nos compatriotes se trouvent en difficulté, comme il l'a fait aux Comores après le cyclone Chido, à Port-Vila après le séisme au Vanuatu ou à Los Angeles lors des incendies de ce début d'année. Le Centre de crise et de soutien et notre réseau diplomatique seront mobilisés chaque fois que la situation l'impose. Je souhaite aussi que la protection consulaire prenne mieux en compte les violences intrafamiliales que subissent nos ressortissantes en améliorant la détection et l'accompagnement par nos agents qui doivent être mieux formés à prendre en compte cet enjeu important.

Ma priorité, c'est aussi de faciliter la vie de nos concitoyens, en simplifiant leurs démarches administratives tout en améliorant la qualité du service proposé par notre réseau consulaire. En 2025, nous poursuivrons les chantiers engagés pour moderniser nos outils et notre action.

Madame Hélène DEGRYSE
Présidente
Assemblée des Français de l'étranger
27 rue de la convention
CS 91533
75732 PARIS Cedex 15



Avec la mise en place du Registre de l'Etat Civil Electronique, le Vote par Internet, l'expérimentation du renouvellement des passeports à distance, le déploiement de l'identité numérique sécurisée et bien sûr, le développement du Service France Consulaire, qui vient de dépasser un million d'inscrits bénéficiaires, nous n'avons de cesse ne nous transformer pour améliorer toujours la qualité du service rendu aux Français, en gardant à l'esprit que cette modernisation des outils consulaires n'est pas synonyme de déshumanisation de votre métier.

Car les grandes crises auxquelles nous faisons face nous ramènent à ce constat : la présence locale et le contact avec les usagers sont impératifs. L'écoute apportée aux préoccupations de nos concitoyens doit rester l'ADN du métier consulaire. C'est dans cet esprit que nos projets de modernisation sont mis en œuvre.

Enfin, je souhaite que nous puissions continuer d'assurer le meilleur niveau de soutien à nos compatriotes les plus défavorisés. La France est le seul pays à offrir un accompagnement social de cette envergure à ses ressortissants résidents à l'étranger. Je pense aux aides à la scolarité pour les élèves inscrits dans les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger, ou aux dispositifs d'assistance pour les personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité. Dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, nous devons optimiser l'affectation de ces ressources pour maintenir cette solidarité à l'égard de ceux qui en ont le plus besoin.

C'est pour cette raison que j'entends soutenir le projet d'Assises de la protection sociale des Français de l'étranger qui a fait l'objet d'échanges avec mes deux prédécesseurs et a donné lieu à l'adoption d'une résolution par votre Assemblée.

Je salue l'implication des élus que vous représentez, tant au niveau local au sein des conseils consulaires que dans le cadre des travaux de l'Assemblée des Français de l'étranger. Votre action contribue au suivi et à la mise en œuvre, aux côtés de nos services consulaires, du dispositif d'accompagnement social des Français de l'étranger, qui fait partie intégrante de la mission de service public que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères assure vis-à-vis de nos concitoyens établis à l'étranger, comme l'a rappelé la Cour des comptes dans son récent rapport sur les services consulaires rendus aux Français de l'étranger.

Pour ma part, je suis convaincu que ce dispositif peut être optimisé, en vue d'une meilleure utilisation, d'une plus grande efficacité et d'un service amélioré, au bénéfice de nos compatriotes les plus défavorisés. Cette évolution doit se faire dans le contexte budgétaire contraint qui s'impose à l'ensemble des politiques publiques et dans l'objectif de redressement des finances publiques poursuivi par le Gouvernement.

Dans ce cadre et sur le fondement de l'article 12 de la loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, je souhaite consulter l'Assemblée des Français de l'étranger en vue d'une part, de dresser un état des lieux des dispositifs d'aides sociales existants au profit de nos compatriotes établis à l'étranger, et d'autre part, de formuler des propositions sur les améliorations qui pourraient être apportées :

- au dispositif des aides à la scolarité, qu'il s'agisse des bourses scolaires ou des aides au financement des accompagnants des élèves en situation de handicap, afin de garantir que ces aides répondent au mieux aux besoins des familles dans un contexte de hausse tendancielle des frais de scolarité, tout en respectant l'impératif de maîtrise de la trajectoire budgétaire ;

- au dispositif des aides sociales directes (allocation de solidarité, allocation à durée déterminée, secours mensuel spécifique enfant, secours occasionnel, allocation enfant et adulte handicapé) et indirectes (dispositif de subvention aux organismes locaux d'entraide et de solidarité) afin qu'elles soient à la fois plus efficaces, mieux ciblées et adaptées aux besoins ;

- enfin, au fonctionnement de la Caisse des Français de l'étranger, afin de permettre à cette dernière d'assurer pleinement sa mission de service public de couverture des risques des assurés résidant à l'étranger, en complément ou en l'absence d'une convention bilatérale de sécurité sociale entre leur pays de résidence et la France, en particulier au profit des plus défavorisés d'entre eux à travers le mécanisme de la catégorie aidée.

Grâce à leur connaissance du terrain et à leur expérience au sein des conseils consulaires ou au titre des mandats particuliers au sein de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger, de la commission nationale des bourses ou du conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger, les membres de votre Assemblée sauront émettre des recommandations à la fois étayées et opérationnelles.

Je sais pouvoir compter sur vous pour veiller, dans ces travaux, à tenir compte à la fois du périmètre de compétence du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du caractère limitatif des enveloppes budgétaires existantes en matière d'aides sociales, afin que les propositions que vous pourrez formuler puissent être suivies d'effets.

Votre réflexion pourra prendre, comme vous le suggérez, la forme d'Assises de la protection sociale des Français de l'étranger, qui pourront être lancées à l'occasion de la 42ème session de l'AFE, en mars 2025, et faire l'objet d'une restitution à l'occasion de la session suivante.

Vous pourrez vous appuyer en tant que de besoin sur le secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger pour l'organisation de ces séquences plénières et, à titre exceptionnel, durant la période d'intersession pour l'organisation d'auditions à distance, avec les interlocuteurs que vous aurez identifiés, étant précisé que ce soutien devra s'inscrire dans le cadre des moyens budgétaires alloués à l'Assemblée.

Convaincu que vous saurez mobiliser l'ensemble des compétences et expertises des membres et commissions de votre Assemblée pour mener à bien ces travaux au bénéfice de nos compatriotes établis à l'étranger, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Vice-Présidents, Monsieur le Président de commission, Mesdames et Messieurs les membres de la commission des affaires sociales, des anciens combattants, de l'emploi et de la formation, l'expression de mes meilleures salutations.



Laurent SAINT-MARTIN

Copie à :

- Messieurs les Vice-Présidents de l'Assemblée des Français de l'étranger
- Monsieur le Président de la commission des affaires sociales, des anciens combattants, de l'emploi et de la formation
- Mesdames et Messieurs les membres de la commission des affaires sociales, des anciens combattants, de l'emploi et de la formation